

GestionJC Inc.

Offre de services – Divulgation volontaire



GESTIONJC
COMPTABILITÉ / FISCALITÉ

Table des matières

SYNTHÈSE	3
ENTREPRISE.....	3
OBJECTIFS.....	3
ÉNONCÉ DE LA MISSION	3
CLÉ DU SUCCÈS	3
SERVICES.....	4
TARIFICATION	4

Synthèse

La divulgation volontaire est un mécanisme qui permet à un contribuable de corriger des erreurs ou omissions passées, de réduire les pénalités et intérêts qui pourraient s'appliquer et de reprendre le contrôle de sa situation fiscale avant une intervention des autorités.

GestionJC Inc. accompagne de manière confidentielle les particuliers, couples, travailleurs autonomes, investisseurs immobiliers, non-résidents et investisseurs étrangers qui souhaitent se mettre en règle tout en limitant l'impact financier et en sécurisant leur profil de conformité pour l'avenir.

Entreprise

GestionJC Inc. est un cabinet de fiscalité et de comptabilité dirigé par un fiscaliste et comptable d'expérience spécialisé en impôt des particuliers et en situations de régularisation fiscale (divulgations volontaires, corrections, redressements). Nous intervenons notamment lorsque des contribuables ont omis de produire certaines déclarations, de déclarer des revenus (locatifs, placements, étrangers, cryptoactifs, etc.) ou souhaitent corriger une situation avant qu'elle ne soit détectée par l'ARC ou Revenu Québec.

Objectifs

- Avec notre offre de divulgation volontaire, nos objectifs sont de :
- vous offrir la tranquillité d'esprit en vous accompagnant dans toutes les étapes du processus (ARC, Revenu Québec, autres autorités au besoin) ;
 - o • réduire au maximum les pénalités et intérêts en utilisant pleinement le cadre du Programme de divulgation volontaire ;
 - o • assainir durablement votre situation fiscale afin de protéger votre patrimoine et vos projets futurs.

Énoncé de la mission

- Notre mission, en matière de divulgation volontaire, est de traiter chaque dossier avec une confidentialité totale et une approche sans jugement, orientée vers la recherche de solutions concrètes pour le client.
- Nous cherchons à comprendre l'historique complet, à construire une stratégie de régularisation réaliste et défendable et à vous accompagner jusqu'à la finalisation des nouvelles cotisations, pour que votre situation fiscale soit claire et maîtrisée.

Clé du succès

Le succès d'une divulgation volontaire repose sur une analyse technique solide, une présentation structurée du dossier et une communication professionnelle avec les autorités fiscales.

Chez GestionJC Inc., cela se traduit par une démarche méthodique (diagnostic, stratégie, exécution) et un souci constant de limiter l'impact financier pour le client (pénalités, intérêts, trésorerie), tout en rétablissant un profil de conformité durable.

Services

Nous réalisons des divulgations volontaires pour nos clients lorsqu'ils se retrouvent notamment dans les situations suivantes :

- Omissions de déclarations ou de production de formulaires (déclarations de revenus non produites, feuillets ou déclarations de renseignements manquants, etc.) ;
- Revenus omis ou partiellement déclarés (revenus d'emploi, revenus de location au Canada ou à l'étranger, revenus de placements, cryptoactifs, etc.) ;
- Dépenses non admissibles ou mal déclarées (dépenses d'entreprise ou de travail autonome, dépenses personnelles comptabilisées à tort comme professionnelles, etc.) ;
- Obligations de retenues et de taxes non respectées (retenues à la source des employés, TPS/TVH/TPS-TVQ non déclarées ou mal déclarées) ;
- Revenus et biens étrangers non déclarés ou mal déclarés (comptes bancaires, placements, immeubles à l'étranger, formulaires comme le T1135, etc.).

Notre approche se déroule en trois étapes :

- 1) **Diagnostic confidentiel** : revue de votre situation globale (années concernées, types de revenus, juridictions), identification des risques et de l'admissibilité au programme de divulgation volontaire.
- 2) **Stratégie et préparation du dossier** : collecte et organisation des données, calcul des montants à corriger, rédaction de la divulgation (explications, contexte, demandes d'allègement).
- 3) **Dépôt et suivi** : transmission de la divulgation aux autorités, réponses aux demandes d'information complémentaires, analyse des nouvelles cotisations et explication des résultats au client.

Tarification

Compte tenu du niveau de technicité et du temps requis, nous facturons principalement au taux horaire des intervenants, avec les minimums suivants :

- 1 000 \$ + taxes pour une personne seule ;
- 1 450 \$ + taxes pour un couple ;
- PLUS 150 \$ + taxes par année de redressement.

Un paiement partiel équivalent à 60 % de la totalité des frais estimés est requis au démarrage du mandat, le solde étant facturé à la remise du travail ou à la réception des nouveaux avis de cotisation.

En présence de situations particulièrement complexes (revenus multi-juridictionnels, structures avec sociétés ou fiducies, nombre d'années élevé), un devis personnalisé est présenté avant le début des travaux.

Note : pour les clients n'ayant pas produit leurs déclarations d'impôts des années visées chez GestionJC, les honoraires relatifs à la production des déclarations de revenus se rajoutent au montant de 150 \$ par année.